

RÉUNION D'INITIATIVE CITOYENNE

## RÉUNION PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE

VAUJOURS - SEVRAN - LIVRY-GARGAN - VILLEPINTE

EXTENSION DE CLASSEMENT ET INSCRIPTION  
PARC DE LA POUDRERIE ET CITÉS JARDINS - QUARTIER POUDRERIE



ESPACE JULES VERNE - SALLE 3

ANCIENNE PISCINE DE LIVRY GARGAN - PARC DE LA MAIRIE

SAMEDI 15 FÉVRIER 2025 – 19H00 A 21H00

# Extension du Classement du Parc Forestier de la Poudrerie

Bienvenue à cette réunion publique sur l'extension du classement du Parc Forestier de la Poudrerie. Ce projet d'importance vise à préserver notre cadre de vie, notre environnement et notre patrimoine commun. Situé en Seine-Saint-Denis, ce parc s'étend sur les communes de Livry-Gargan, Sevrans, Vaujours et Villepinte, couvrant actuellement 116 hectares. Notre objectif est d'intégrer les parcelles historiques non classées initialement pour garantir la pérennité de cet espace dans son ensemble.



par Livry Participatif

Un événement organisé par :



Les Amis du  
Parc Forestier de la Poudrerie

En partenariat avec :

LIVRY PARTICIPATIF

OBSERVATOIRE INDÉPENDANT  
DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE  
ET DES QUARTIERS



# Qu'est-ce qu'un Site Classé ?

## Définition

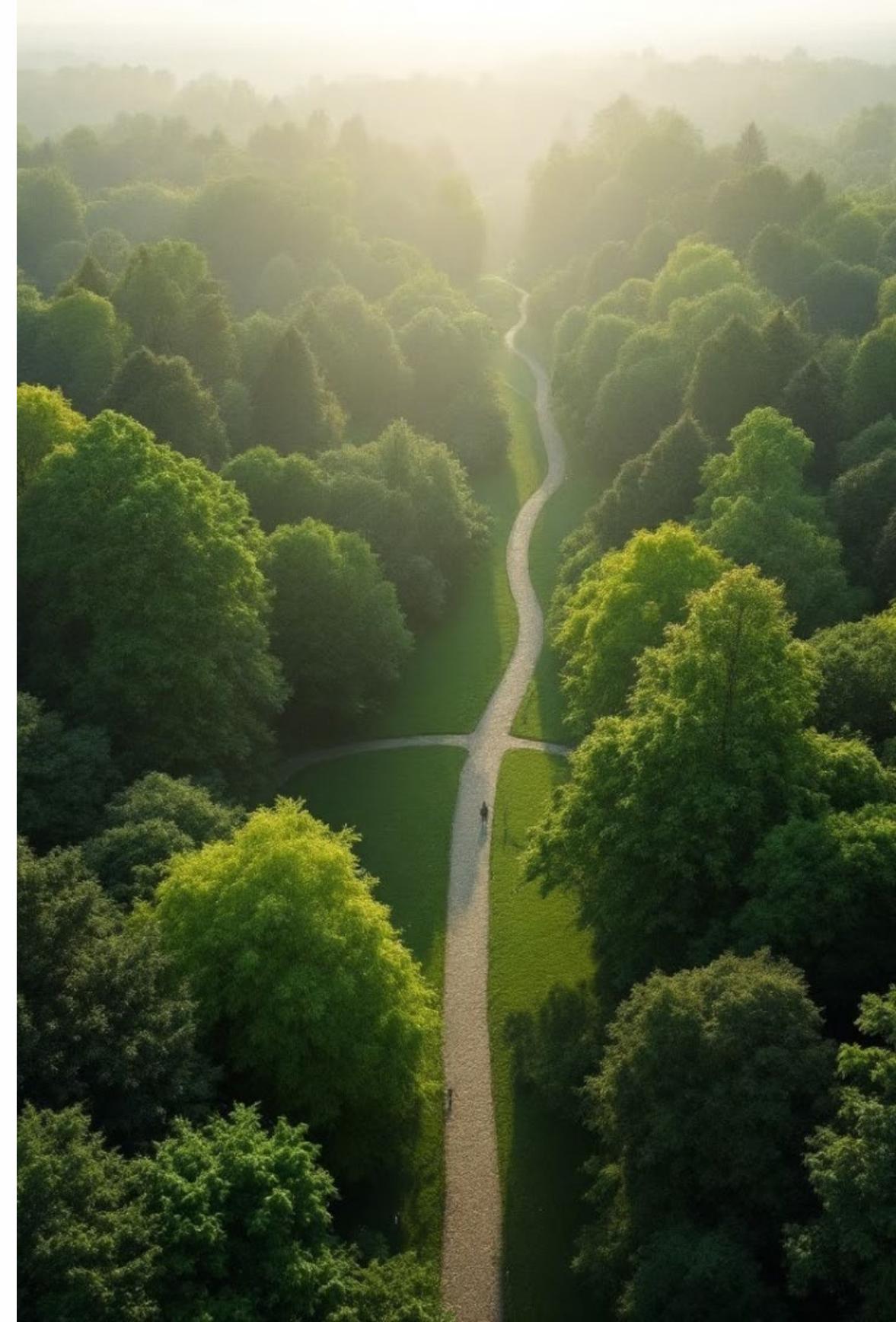
Un site classé est un espace naturel ou bâti dont la préservation est reconnue d'intérêt général en raison de son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

## Protection

Le classement entraîne une protection forte qui interdit toute modification sans autorisation préalable du ministère compétent.

## Différence avec l'Inscription

L'inscription est une protection plus souple, permettant davantage d'évolutions sous réserve de respecter l'identité du site.



# Nature et Effets du Classement

## Servitude d'Utilité Publique

Le classement constitue une servitude d'utilité publique, prononcé par arrêté ministériel ou décret en Conseil d'État.

1

## Décisions

Les décisions sont délivrées au regard de la bonne intégration paysagère du projet et de la préservation des caractères ayant motivé le classement.

3

## Régime d'Autorisation

Il s'appuie sur un régime d'autorisation préalable à la modification de l'état ou de l'aspect des lieux.

2

# Enjeux de l'Extension du Classement

## 1 Préservation Écologique

Préserver un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et essentiel à l'équilibre écologique du territoire.

## 2 Cohérence Historique

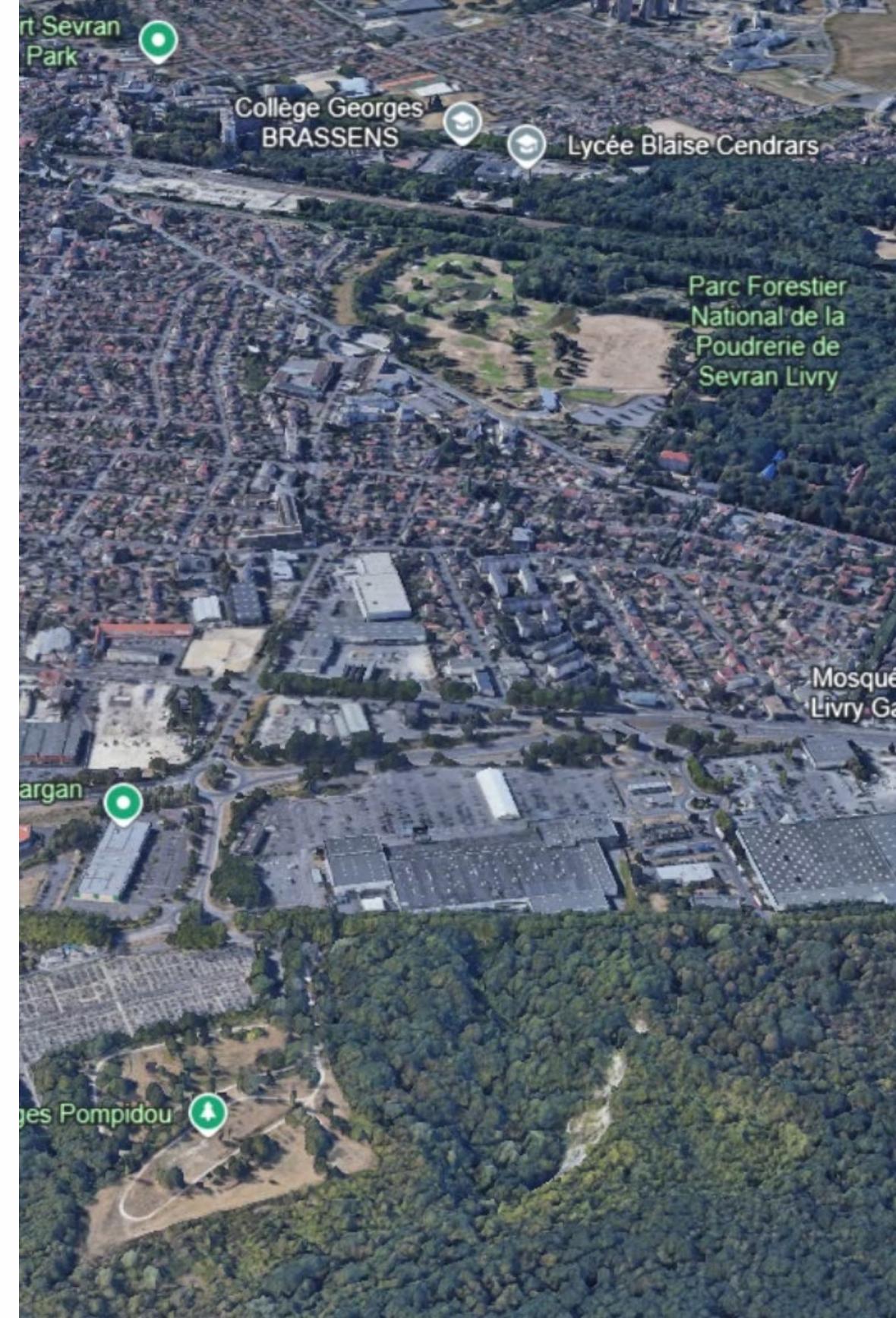
Maintenir la cohérence historique du site en protégeant des zones qui faisaient partie intégrante de l'ancienne poudrerie nationale.

## 3 Contrôle de l'Urbanisation

Empêcher une urbanisation incontrôlée, en évitant que ces terrains soient soumis à des pressions foncières qui menaceraient leur intégrité.

## 4 Renforcement Paysager

Renforcer la trame paysagère de la Seine-Saint-Denis, en intégrant pleinement ces espaces à l'Arc Paysager départemental.





# Contexte et Justification du Projet

1

## Cession des Terrains

Le Ministère des Armées a engagé la cession de parcelles non classées depuis 2021, les exposant à des projets non conformes à leur vocation écologique et historique.

2

## Menace du Grand Paris

Le développement urbain rapide dans le cadre du Grand Paris constitue une menace potentielle pour ces espaces naturels.

3

## Recommandations Officielles

Des recommandations officielles ont souligné la nécessité d'une protection accrue, notamment dans le cadre d'une instruction gouvernementale de 2019 et d'une inspection générale réalisée en 2021.

# Périmètre Proposé au Projet de Classement

Le périmètre proposé s'appuie sur des éléments historiques et paysagers, visant à reconquérir les limites du site historique de l'ancien site industriel de la Poudrerie. La période de référence considérée est celle de la fin de l'activité poudrière en 1973.

L'extension du classement recouvre l'ensemble des espaces exclus du classement de 1994, situés le long de la rue du Dr Roux ainsi que la parcelle de la Marine à Sevran.

Communes	Surfaces à classer (ha)
Livry-Gargan	3,5
Sevran	8,5
Total à classer	12

# La Procédure en Cours

## Étude Préalable

Justification de la pertinence de cette protection.

## Inspection Générale

Conclusion sur l'intérêt du projet.

## Consultations

Auprès des collectivités concernées.

## Enquête Publique

Permettant aux citoyens de s'informer et de s'exprimer.

## Avis des Commissions

Avant la signature du décret de classement.

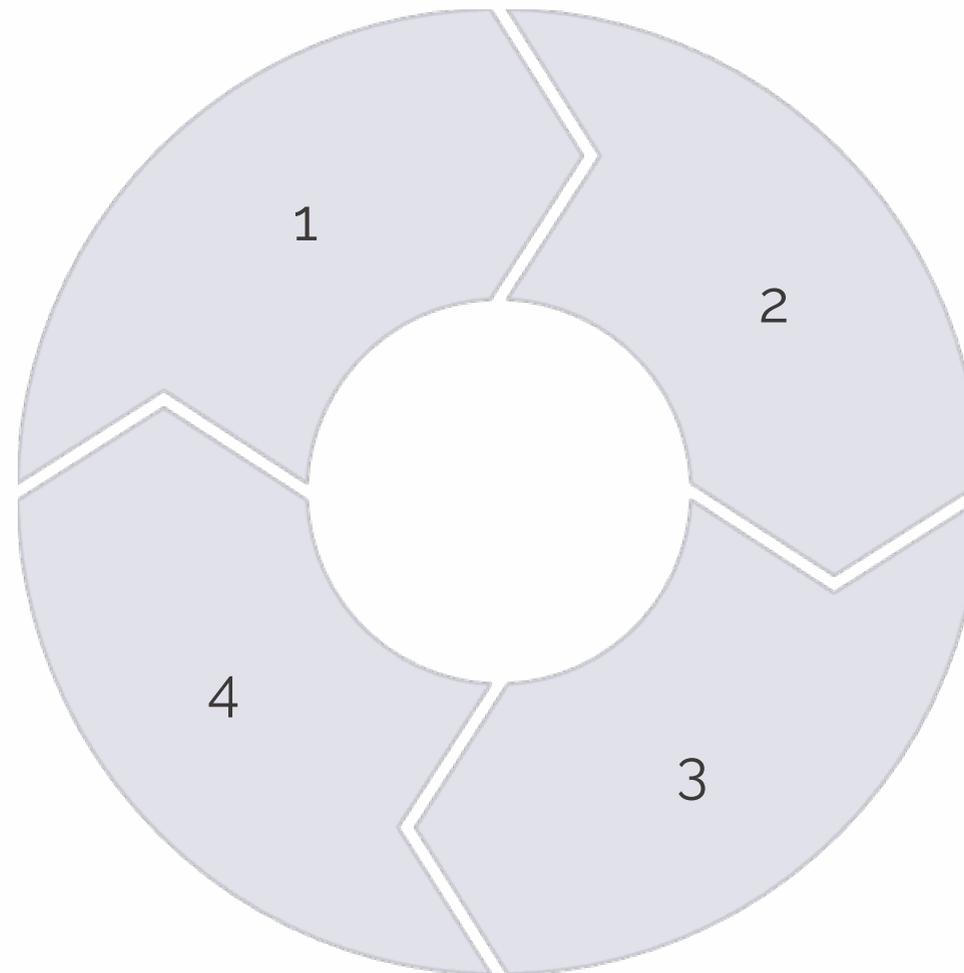
# Concertation et Élaboration du Projet

## Rencontres avec les Élus

Entre 2021 et 2024, les élus des 4 communes concernées ont été rencontrés.

## Ajustements

Les retours ont permis d'ajuster le projet.



## Présentation du Projet

Le projet et les périmètres d'extension ont été présentés aux acteurs locaux.

## Consultation du Conseil Départemental

Le conseil départemental a également été consulté sur le projet.

# L'Importance de Votre Participation



## Exprimez-vous

Votre opinion compte dans ce processus démocratique.



## Engagement Citoyen

Votre participation renforce la légitimité du projet.



## Façonnez l'Avenir

Contribuez à la préservation de notre patrimoine naturel et historique.

Cette enquête publique est une étape cruciale dans le processus d'extension du classement. C'est un moment de transparence et d'échange où chaque voix compte. Nous vous encourageons à vous informer, à poser vos questions et à partager vos opinions pour contribuer à la protection et à la valorisation de ce patrimoine commun.



# Projet de Classement du Parc Forestier de la Poudrerie : Enjeux et Contradictions

Le projet de classement du parc forestier de la Poudrerie, porté par la préfecture, vise à protéger un patrimoine historique et environnemental exceptionnel. Cependant, Livry Participatif soulève une problématique majeure : une incohérence temporelle et stratégique avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), voté en décembre 2024. Cette présentation examine les enjeux et les contradictions de ce projet.



par **Livry Participatif**

## LES PROBLÉMATIQUES URBAINES ET ENVIRONNEMENTALES DU SITE ACTUEL

Le territoire est régi par un ensemble de documents de planification et d'aménagement, à savoir :

- le Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) – Objectif 2040, dont la concertation préalable est en cours, avec une première version du schéma qui a été soumise au vote en 2023, et une adoption prévue en 2024 ;
- le SCoT Métropole Grand Paris ;
- le Schéma Régional de l'Habitation et de l'Hébergement (SRHH) d'Ile-de-France (entré en révision en juillet 2022) ;
- les plans locaux d'urbanisme des quatre communes ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration (engagée en 2018) pour l'EPT Grand Paris Grand Est (qui concerne Livry-Gargan et Vaujours) dont l'approbation est attendue en juin 2024 ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration (engagée fin 2020) pour l'EPT Paris Terre d'envol (qui concerne Sevrans et Villepinte) : entre avril et décembre 2023 s'est ouverte une nouvelle phase relative à l'élaboration du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OPA) pour traduire les orientations du PADD qui ont été retenues et définir les règles d'urbanisme applicables. L'approbation du PLUi est prévue pour fin 2024.

### Le cadre de protection au titre du code de l'urbanisme

Le cadre de protection inscrit dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur en 2024

- Des PLU à renforcer ...

Le parc forestier de la Poudrerie est inscrit sur quatre communes différentes (Sevrans, Livry-Gargan, Vaujours et Villepinte) et deux EPT (Paris Terre d'Envol et Grand Paris Grand Est). Chaque document d'urbanisme a traité le parc forestier de la Poudrerie, sans pour autant développer un regard cohérent à l'échelle du parc.

Si on note que les 4 PLU proposent un zonage N sur l'ensemble du parc, garantissant ainsi un niveau de protection face à un développement urbain, certains éléments restent variables selon la commune considérée. C'est particulièrement le cas des bâtiments au sein du parc qui ont été inégalement pris en compte. Ainsi, le PLU de Livry-Gargan identifie sur son plan de zonage comme élément bâti isolé remarquable les éléments suivants : section du pavillon Dautriche de Livry-Gargan, Pavillon Desmaroux et bureau de la Mécanographie. Côté Sevrans, aucune protection des bâtiments n'est à ce jour admise dans le PLU, dans le site actuellement classé, comme dans les parcelles du Dautriche proposées au classement. Côté Villepinte, certains éléments bâtis ont été pris en compte, mais pas dans leur intégralité.

La parcelle dite de la Marine dispose d'un classement incertain de zone Urbaine verte (Uv). Il s'agit d'un secteur de projet, maîtrisé par la commune, mais dont la lecture des éléments du PLU ne garantissent pas un projet de qualité (cf. description de l'OAP Quartier du Marché, du PLU de Sevrans et ZAC de Montceaux, plus bas).

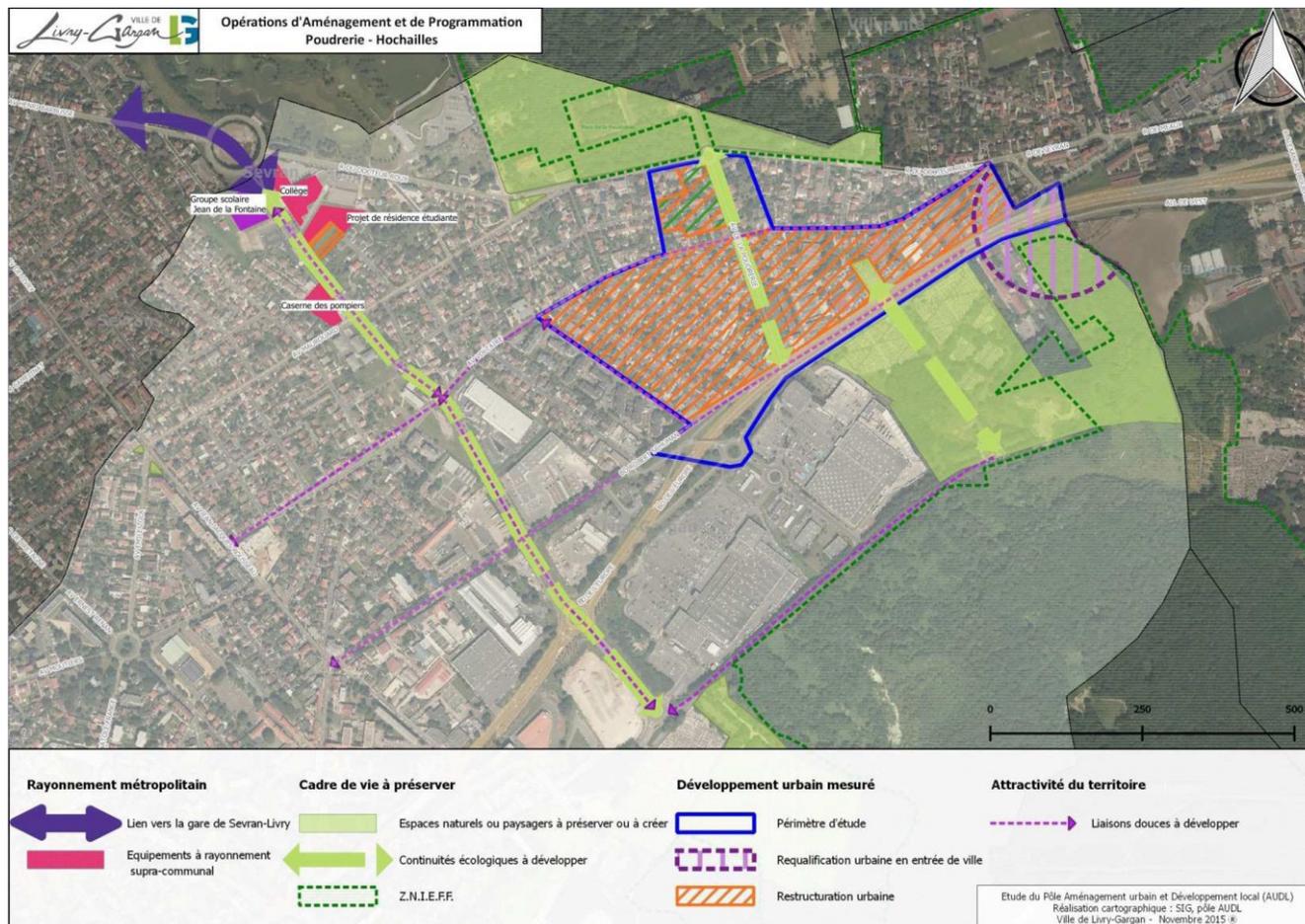
Les PLU consultés à l'occasion de l'étude de classement pourront être amenés à évoluer, compte-tenu des deux procédures d'élaboration de PLUi lancées par les deux EPT. Notamment, les contacts pris avec l'EPT Grand Paris Grand Est indiquent qu'une épaisseur tampon de 100 m autour du parc forestier de la Poudrerie, avec renforcement des critères de pleine terre, serait développée au sein du futur PLUi.

- ... face à une pression de développement urbain importante

Le parc forestier de la Poudrerie s'inscrit dans un contexte de pression urbaine liée au développement de la Métropole du Grand Paris. Dans un contexte de sous-dotation en espaces verts du Département de la Seine-Saint-Denis et de densification importante, promue notamment par la loi Climat Résilience, le parc forestier de la Poudrerie constitue un espace de ressourcement pour la population. Si le parc apparaît déjà bien fréquenté avec ses 1,5 millions de visiteurs à l'année, cette fréquentation risque de s'accroître demain compte-tenu des besoins d'une population nouvellement arrivée sur les territoires à proximité.

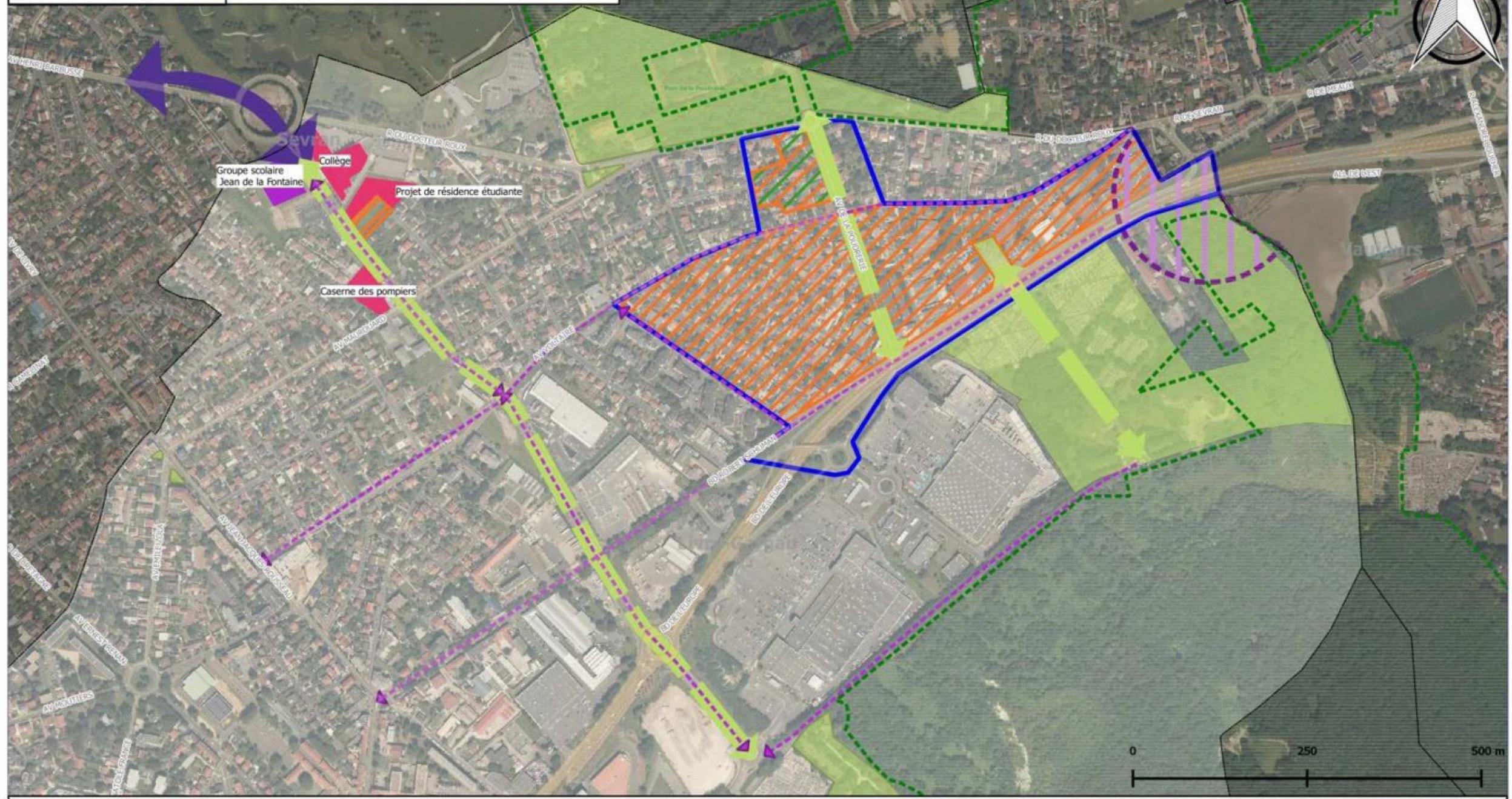
Par ailleurs, on note une pression urbaine qui se cristallise sur les franges du parc. Car, si la cartographie du SDRIF identifie le parc forestier de la Poudrerie comme un espace vert et de loisirs à préserver et à valoriser, le même document prescrit une densification à proximité des gares. L'arrivée de la gare du Grand Paris Express à Sevrans-Livry induit donc une forte pression urbaine sur les franges est du parc forestier de la Poudrerie, et particulièrement sur les parcelles dites de la Marine, qui sont concernées par le périmètre de la ZAC Montceuleux porté par la ville de Sevrans, l'EPT Paris Terres d'Envol, Grand Paris Aménagement et la Société du Grand Paris.

D'autres projets à vocation opérationnelle concernent plus ou moins directement le périmètre du site à classer. L'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris 3 » (IMGP3) a retenu le site du pavillon Dautriche et la cité jardin de l'avenue de la Poudrerie. Enfin, lors des diverses rencontres



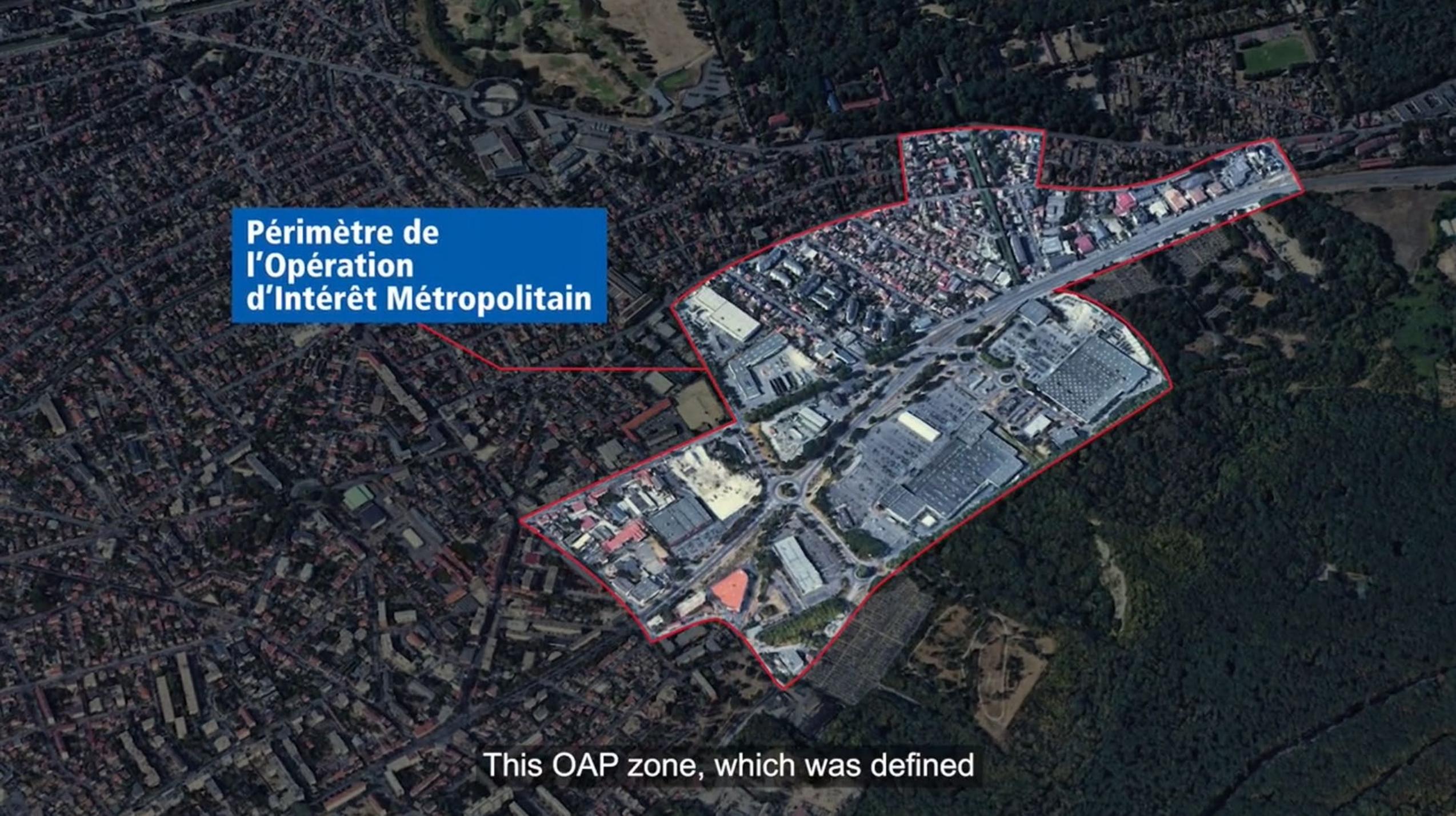
réalisées, plusieurs opportunités de projet ont été notées (réhabilitation de la cité jardin rue Paul Vieille et projet de groupe scolaire en lieu et place des villas boulevard Jacques Amyot), leurs périmètres interrogeant directement les franges sud-ouest du parc.

Enfin, les documents d'urbanisme locaux émettent des principes d'aménagement via les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui intéressent directement les franges du parc forestier de la Poudrerie :



<b>Rayonnement métropolitain</b>	<b>Cadre de vie à préserver</b>	<b>Développement urbain mesuré</b>	<b>Attractivité du territoire</b>
Lien vers la gare de Sevran-Livry Equipements à rayonnement supra-communal	Espaces naturels ou paysagers à préserver ou à créer Continuités écologiques à développer Z.N.I.E.F.F.	Périmètre d'étude Requalification urbaine en entrée de ville Restructuration urbaine	Liaisons douces à développer

Etude du Pôle Aménagement urbain et Développement local (AUDL)  
 Réalisation cartographique : SIG, pôle AUDL  
 Ville de Livry-Gargan - Novembre 2015 ©



**Périmètre de  
l'Opération  
d'Intérêt Métropolitain**

This OAP zone, which was defined



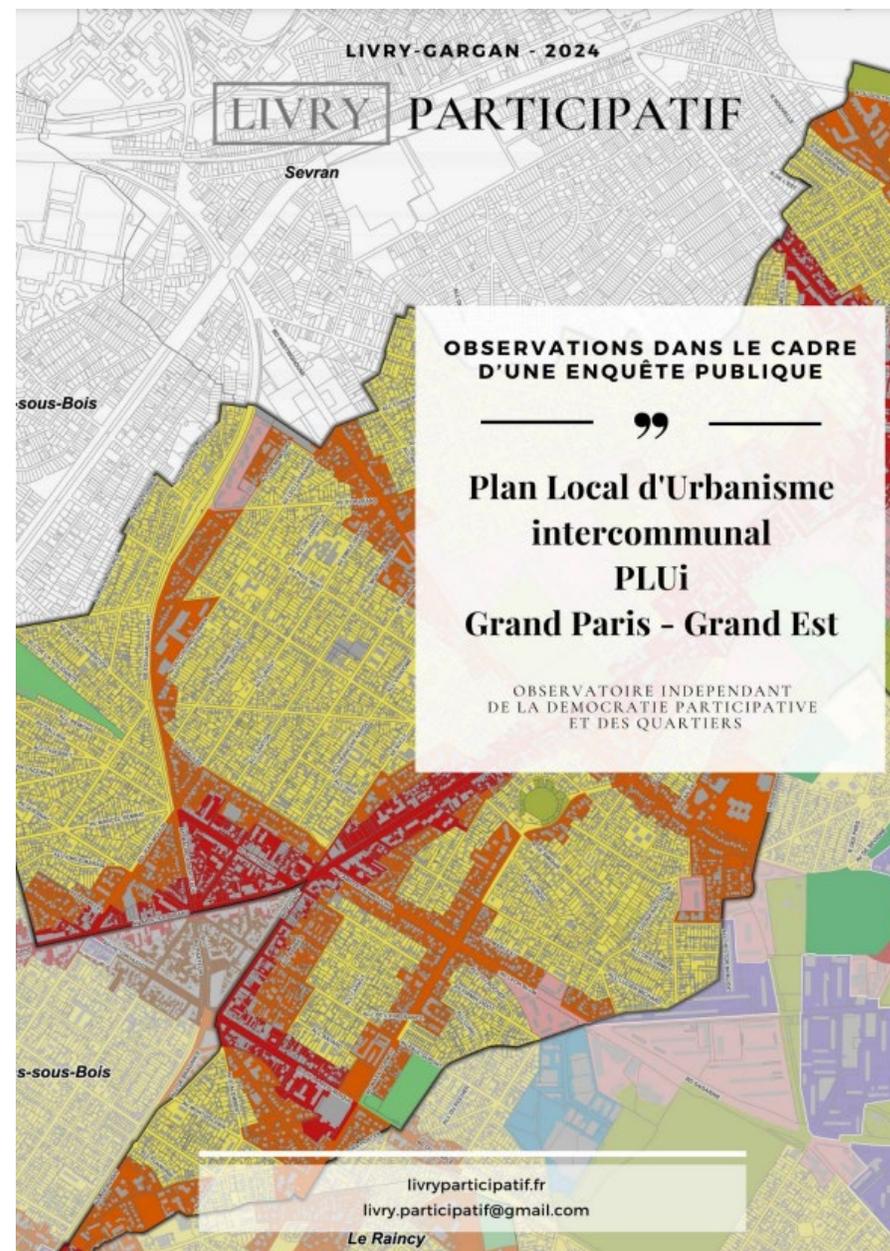
# DOSSIER D'OBSERVATION SUR LE PLUI (ENQUÊTE PUBLIQUE 2024)

📅 2024 | 👤 Auteur : Livry Participatif

📄 Typologie : Observations – Propositions

Ce document présente les observations de l'association Livry Participatif sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Paris – Grand Est. L'association s'inquiète particulièrement du déclassement de plusieurs éléments patrimoniaux bâtis et naturels, tels que le parc Georges-Clemenceau, le Lac de Sévigné, les anciennes écoles Jacob et la gare de l'Abbaye mais également l'absence de trame de continuité écologique dans le projet de PLUi, ce qui menace la biodiversité locale. Livry Participatif souligne également les risques liés à la simultanéité de l'enquête publique avec les élections législatives, ce qui pourrait nuire à la participation citoyenne. Enfin, Livry Participatif formule des propositions pour maintenir le classement des éléments patrimoniaux menacés, renforcer la protection des espaces verts, et intégrer une véritable trame de continuité écologique au sein du PLUi.

Pour lire le résumé en ligne, cliquez sur le lien suivant : [Résumé en ligne](#)



## VI. PARC DE LA POUDRERIE

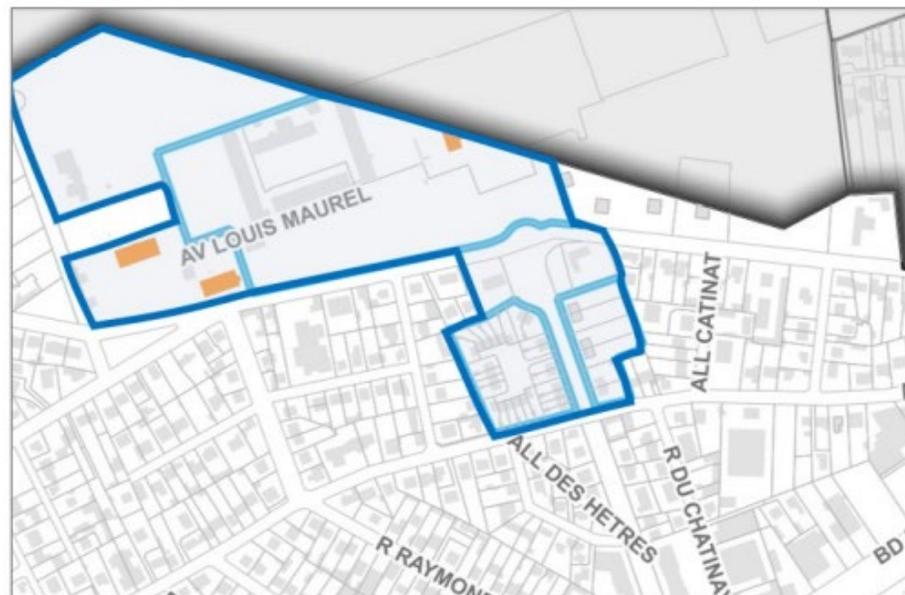
### A. Plan de Zonage 4.2.1.A7

Le règlement graphique présente 4.2.1.A7 Pour ce même quartier, les terrains du Ministère de la Défense et ceux du parc (périmètre L-G) ont été classés en zone "NI" (vert clair). Or, il s'agit d'un espace classé « Natura 2000 ». En conséquence, il est logique que ce secteur soit reclassé en zone "N" (vert foncé) pour refléter son statut de protection environnementale élevé.

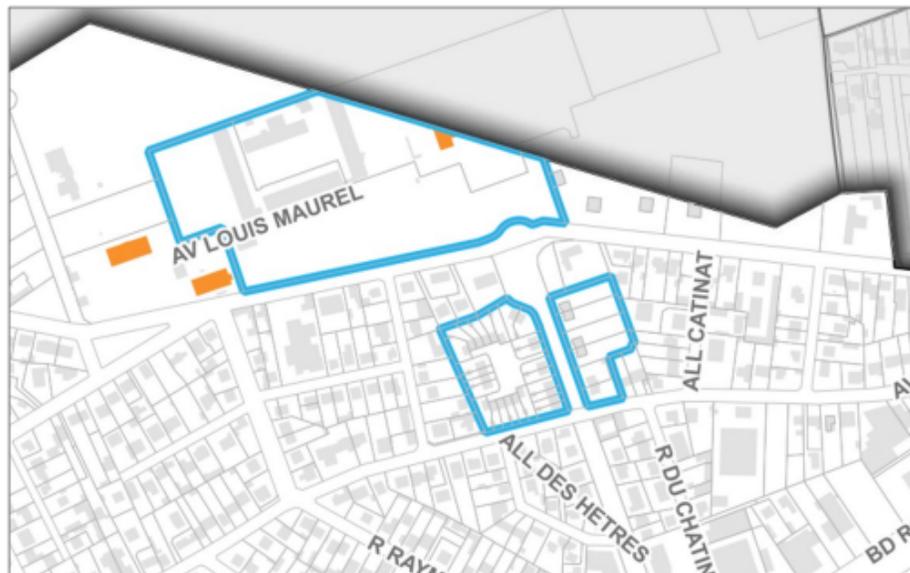
### B. Extension de la Séquence bâtie remarquable

Le règlement graphique présente 4.2.11.7. Présente le site de l'ancienne poudrerie, son quartier et la cité jardin comme segmentés en trois zones distinctes dites « Séquence bâtie remarquable au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme » (indiquées en contour bleu sur le plan). Cependant, il semble impératif de reconnaître que l'ensemble des bâtiments de l'ancienne poudrerie, ainsi que les habitations situées de part et d'autre de l'avenue de la Poudrerie, constituent un patrimoine unifié hérité de l'ancien site industriel de l'État dédié à la fabrication de la poudre.

Il est donc nécessaire d'inclure tous les bâtiments existants dans cette zone au sein d'un seul périmètre étendu et cohérent. Joint, le plan partiel de la zone concernée avec la correction proposée du périmètre selon cette nouvelle définition.



Proposition d'extension du périmètre



Règlement graphique 4.2.11.7. PLUi



Proposition d'extension du périmètre de la séquence remarquable sur cette zone avec une intégration de l'ancienne infirmerie

**Pavillon Dautriche**

**Séquence bâtie remarquable**

**Séquence bâtie remarquable**

**Séquence bâtie remarquable**

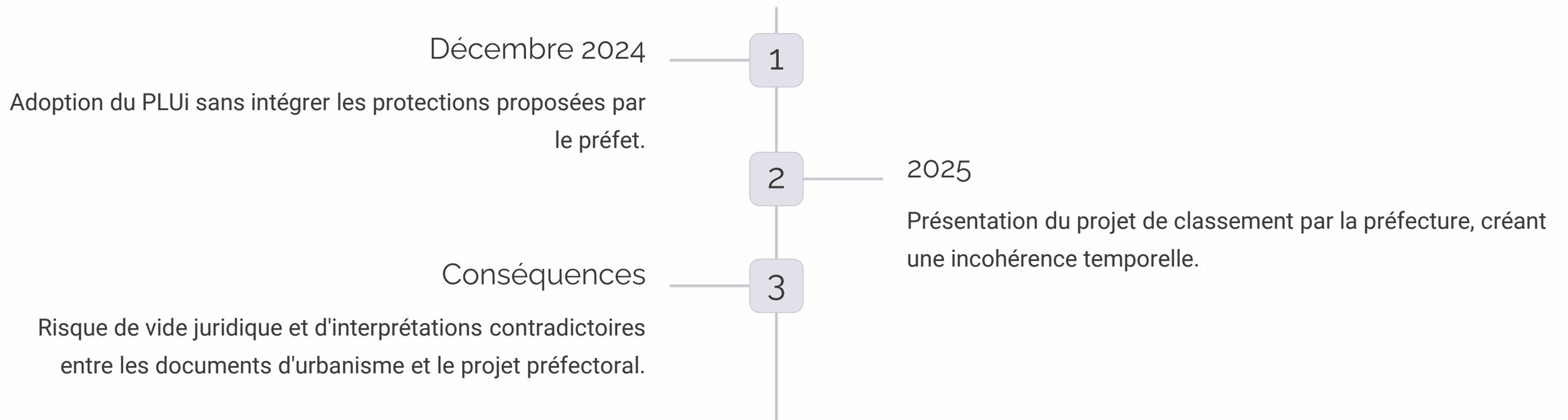


LIVRY-GARGAN (S.-et-O.)  
Hameau de la Poudrerie





# Décalage Temporel Problématique



# Contradiction entre Documents d'Urbanisme et Projet Préfectoral

## Projet Préfectoral

Propose une protection renforcée du parc forestier, soulignant son caractère exceptionnel et la nécessité de le préserver.

## PLUi

Voté sans inclure ces préconisations, ouvrant la porte à un aménagement du territoire potentiellement menaçant pour l'équilibre du parc.



# Absence de Zonage Adapté dans le PLUi

## Livry-Gargan

Absence d'éléments de protection spécifiques aux franges du parc.

## Sevran

Risque de densification urbaine en contradiction avec les orientations de classement.

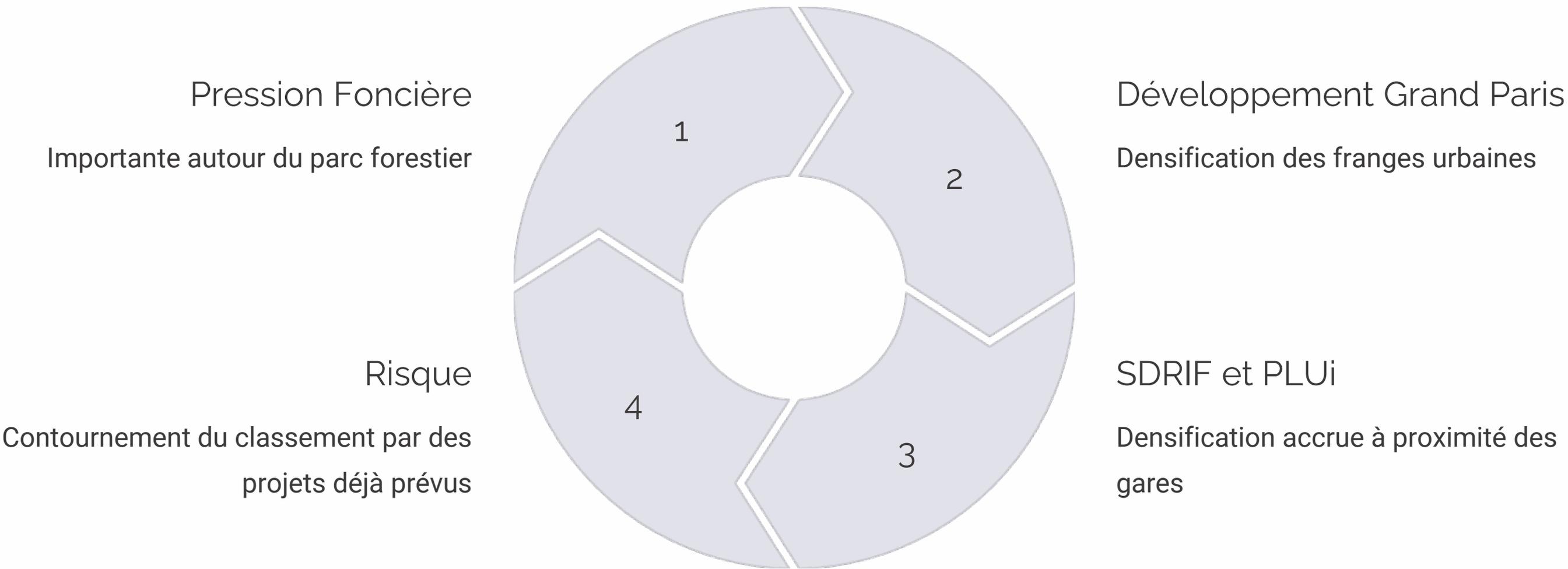
## Vaujours

Secteurs ouverts à des projets potentiellement menaçants pour le parc.

## Villepinte

Manque d'intégration des préconisations de protection dans le PLU.

# Risque de Minéralisation Malgré les Intentions de Protection





# Nécessité de Réajuster le PLUi

1

Révision du PLUi

Intégrer les préconisations de protection du parc forestier dans les documents d'urbanisme.

2

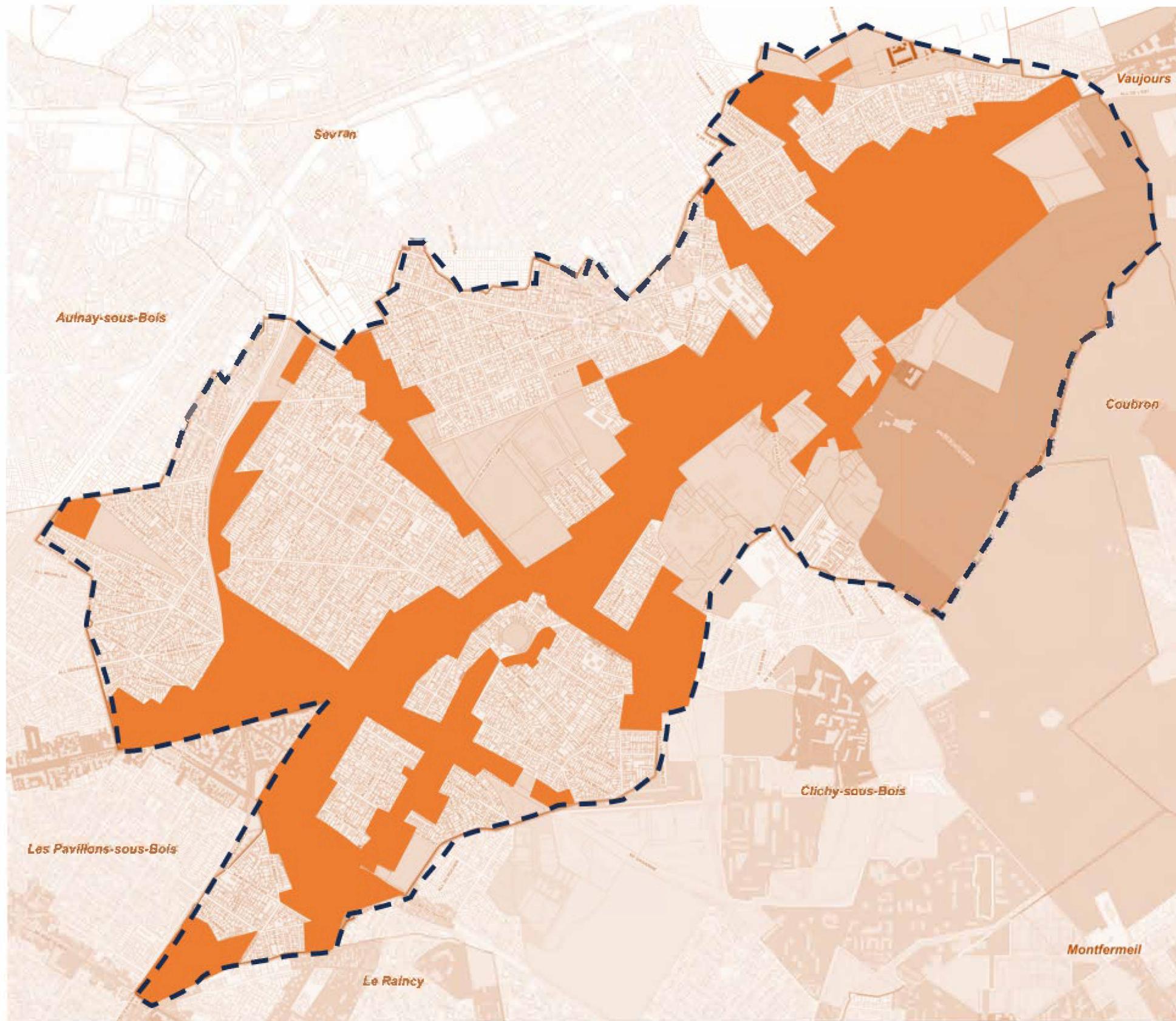
Moratoire

Suspendre tout projet d'aménagement touchant les franges du parc jusqu'à la finalisation du classement.

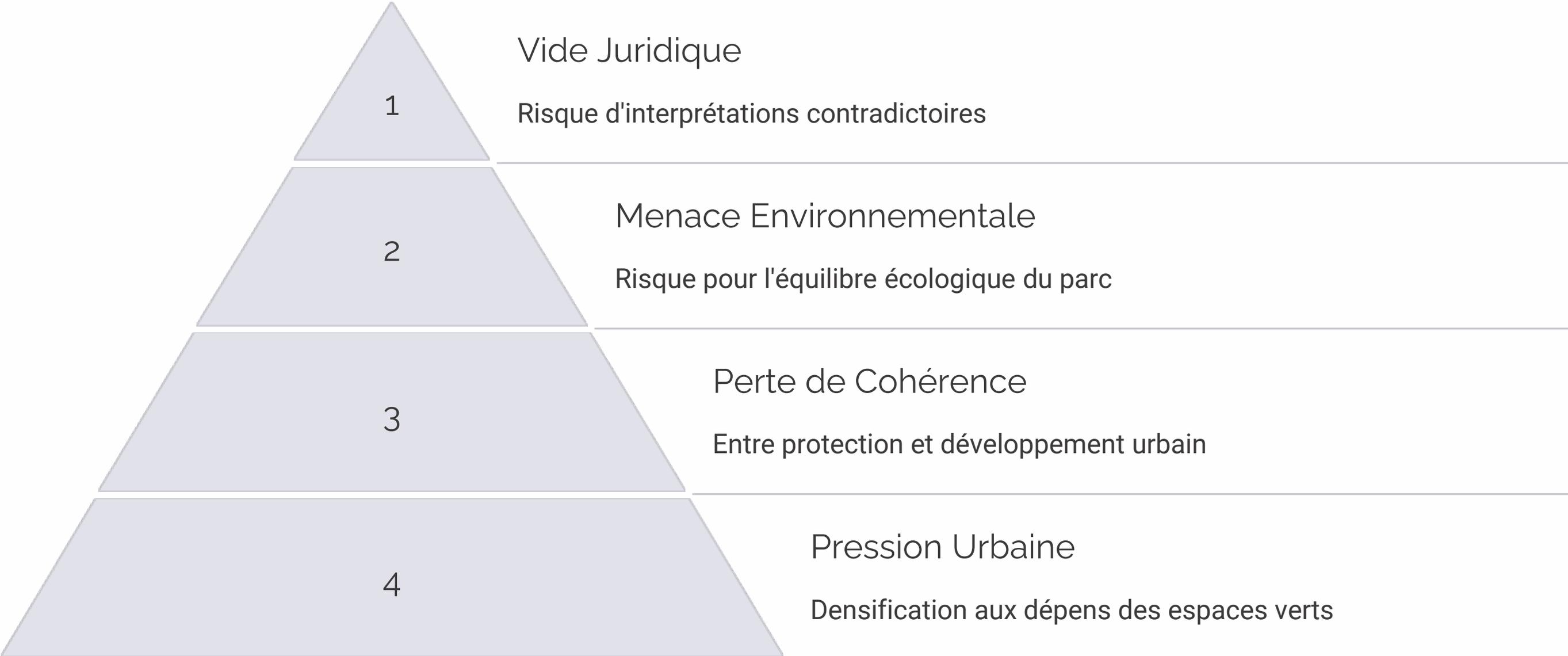
3

Harmonisation

Aligner les documents d'urbanisme avec le projet de classement pour éviter les contradictions.



# Impacts Potentiels du Décalage





# Conclusion

1

## Harmonisation Urgente

Aligner les documents d'urbanisme avec le projet de classement pour assurer une protection efficace du parc forestier de la Poudrerie.

2

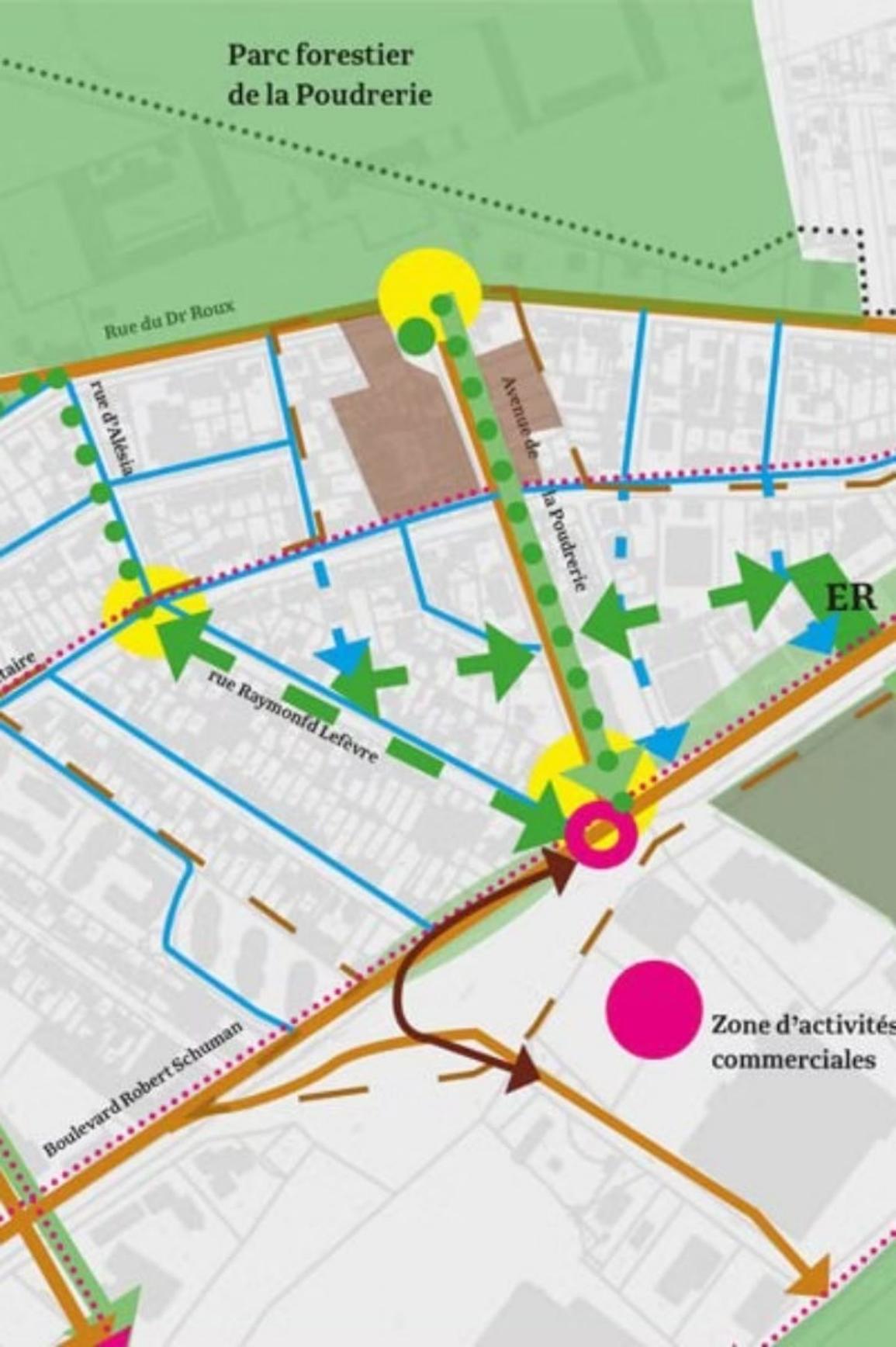
## Révision du PLUi

Intégrer les préconisations de protection dans les documents d'urbanisme pour garantir la cohérence réglementaire.

3

## Engagement Collectif

Mobiliser tous les acteurs concernés pour préserver ce patrimoine historique et environnemental exceptionnel.



# Problématique de la densification urbaine et protection du Parc de la Poudrerie

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter d'une question cruciale : comment concilier la densification urbaine et la protection du Parc de la Poudrerie. L'enquête publique sur l'extension du classement du Parc coïncide avec des projets d'urbanisme ambitieux, notamment le "Quartier de la Poudrerie" avec ses 1 350 logements. Notre objectif est d'examiner ces enjeux et de trouver un équilibre qui respecte notre engagement envers la préservation de ce précieux espace vert. Nous devons aborder cette question avec sérieux, car l'avenir du parc et la qualité de vie de ses riverains en dépendent.



par Livry Participatif



Métropole  
du Grand Paris

INVENTONS  
LA MÉTROPOLE  
DU GRAND PARIS 3

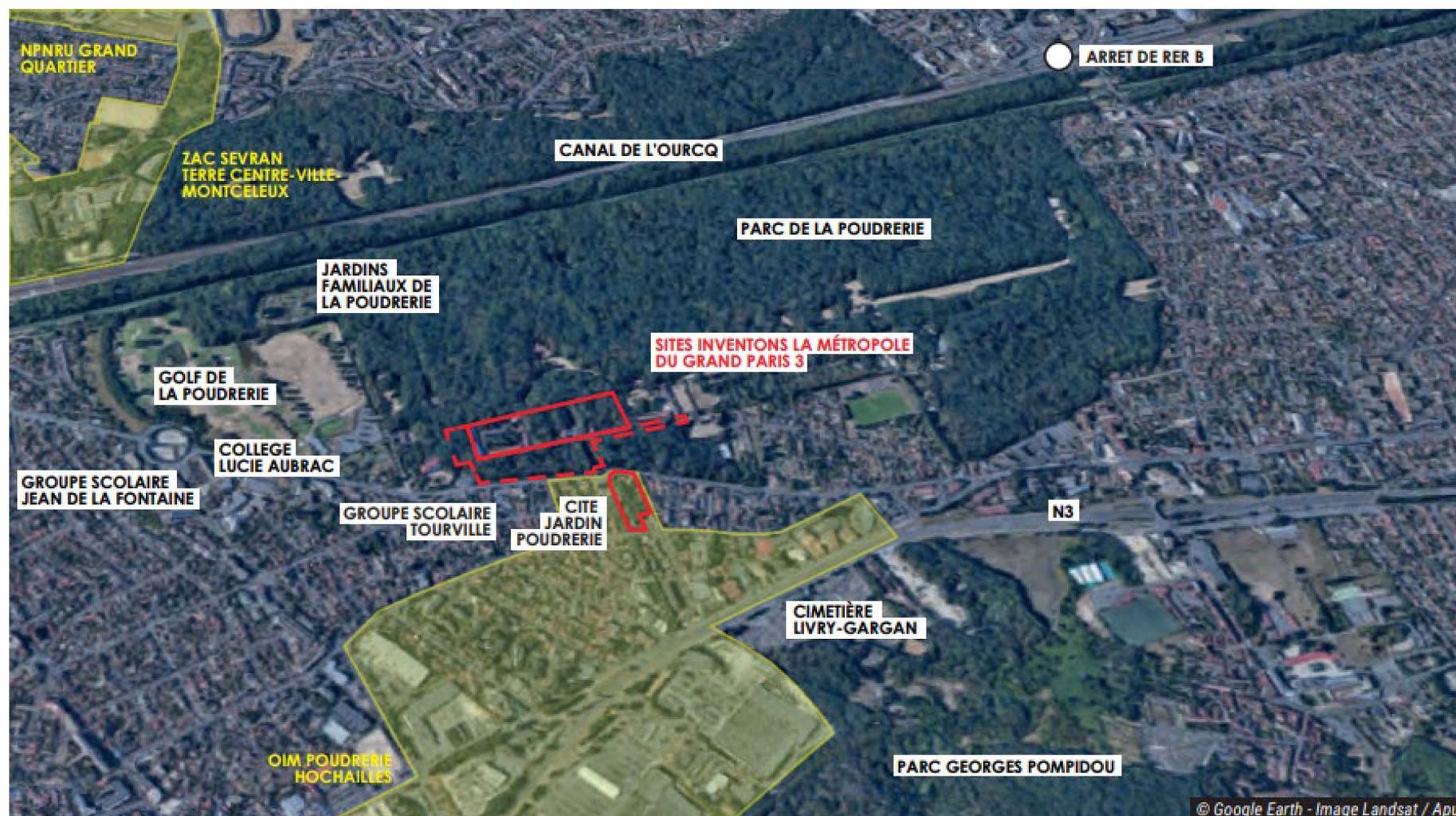


# Parc de la Poudrerie

Sevran, Livry-Gargan

Avenue Louis Maurel, 93 270 Sevran  
Place Henri Joseph Dautriche  
Rue du Dr Roux  
Avenue de la Poudrerie  
Avenue Voltaire  
93 046 Livry-Gargan

EPT 7 - Paris Terres d'Envol  
EPT 9 - Grand Paris Grand Est



# URBANN

URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE

ACTUALITÉS

PROJETS

À PROPOS

CONTACT

## Quartier de la Poudrerie

Livry-Gargan (93)

**Construction de 1 350 logements,  
des commerces, une ferme urbaine,  
et un groupe scolaire**

En bordure de la route nationale 3, source de fortes **contraintes** acoustiques et visuelles, le projet développera des **serres** le long de la route nationale pour créer un espace « tampon acoustique et visuel » pour les îlots résidentiels qui seront créés à l'arrière. Les serres s'implanteront depuis la rue du Chatinay jusqu'à la limite Est de la **commune**. La **programmation** des serres sera mixte car elles accueillent une ferme urbaine avec **des** locaux qui en seront liés, — point de vente/ateliers pédagogiques/bureaux coworking, et des espaces collectifs —**des** jardins d'hivers pour les résidents.

Ces serres seront à l'**image** de l'innovation du renouvellement urbain et marqueront cette **nouvelle** entrée de ville.

🏠 Ville de Livry-Gargan / Bouygues Immobilier

🕒 Études en cours

📏 4 ha

👤 Architecte urbaniste / Mandataire  
URBAN & SENS, Espace Libre, Safège

📍 AM● Base

Le projet développera un tissu d'**habitat** mixte sur l'**ensemble** du secteur (habitat collectif/**intermédiaire** et individuel) pour **une** meilleure transition avec le **contexte** existant.

La Cité Jardin « La Poudrerie » sera **réhabilitée**. Le groupe scolaire, pour ce nouveau quartier, sera **implanté** en **deuxième** rang d'**îlots**, le long du mail **planté**. En retrait de la route nationale 3, l'**accessibilité** et l'**acoustique** en seront améliorées.

En entrée **sud** du quartier, des commerces de proximité se développeront, en lien avec les **rez-de-chaussée** des serres.





LE PARC DE LA POUDRIÈRE

LE PARC DE LA POUDRIÈRE

SQUARE  
HENRI  
LEGRAND

AVENUE MAUROGARD

RUE D'ALSIA

RUE DU DOCTEUR ROUX

LA CITÉ JARDIN

LE BASSIN DE  
RETENUE  
DES EAUX  
PLUVIALES

AVENUE VOLTAIRE

AVENUE VOLTAIRE

LE MAIL PIÉTON

LE SQUARE

AVENUE VOLTAIRE

LE MAIL PIÉTON

AVENUE DE LA POUDRIÈRE

BOULEVARD SCHUMAN  
RN 3

RUE RAYMOND LEFEVRE

CIMÉTIÈRE

RUE PIERRE CURIE

ACTIVITÉS COMMERCIALES

0m 50m





# L'extension du classement : une nécessité reconnue

## Protection renforcée

L'État reconnaît enfin la nécessité d'étendre le classement du Parc de la Poudrerie. Cela garantit une meilleure protection réglementaire face aux projets d'urbanisation envahissants. C'est un rempart contre les aménagements destructeurs.

## Biodiversité préservée

Le classement empêche des aménagements qui pourraient fragmenter le site et nuire à sa biodiversité. C'est une mesure essentielle pour maintenir la richesse naturelle du parc et son rôle écologique.

## Corridor écologique

L'extension du classement s'inscrit dans une logique de préservation du corridor écologique de l'Est parisien, dont le parc fait partie. Cela assure la continuité écologique et favorise la circulation de la faune.

Il est crucial d'adopter cette mesure pour mieux protéger le parc, tout en garantissant un avenir durable pour les générations à venir. L'enjeu est de taille.

# Incohérence : urbanisation versus préservation

## 1 Un projet paradoxal

Comment expliquer qu'en parallèle de cette démarche de protection, un projet urbain majeur soit d'actualité, sans tenir compte du futur classement? Ne sommes-nous pas face à une contradiction flagrante ?

## 2 Des risques majeurs

Le projet urbain "Quartier de la Poudrerie", avec ses 1 350 logements, des commerces, une ferme urbaine et un groupe scolaire, est situé en bordure immédiate du Parc de la Poudrerie, ce qui soulève plusieurs risques.

## 3 Fragment écologique

La RN3 constitue déjà une barrière difficile à franchir pour la biodiversité. L'ajout d'un immeuble va renforcer cette séparation et isoler davantage le parc. C'est une menace pour la faune et la flore locales.

Il y a un réel manque de cohérence entre les politiques d'urbanisation et la volonté de protéger ce site. On se doit de trouver un équilibre.

# Incohérence : urbanisation versus préservation

## 1 Un projet paradoxal

Comment expliquer qu'en parallèle de cette démarche de protection, un projet urbain majeur soit d'actualité, sans tenir compte du futur classement? Ne sommes-nous pas face à une contradiction flagrante ?

## 2 Des risques majeurs

Le projet urbain "Quartier de la Poudrerie", avec ses 1 350 logements, des commerces, une ferme urbaine et un groupe scolaire, est situé en bordure immédiate du Parc de la Poudrerie, ce qui soulève plusieurs risques.

## 3 Fragment écologique

La RN3 constitue déjà une barrière difficile à franchir pour la biodiversité. L'ajout d'un immeuble va renforcer cette séparation et isoler davantage le parc. C'est une menace pour la faune et la flore locales.

Il y a un réel manque de cohérence entre les politiques d'urbanisation et la volonté de protéger ce site. On se doit de trouver un équilibre.



# Menace sur le corridor écologique



Continuité  
rompue

Le parc de la Poudrerie fait partie du corridor écologique reliant la forêt de Bondy et d'autres espaces naturels. Si nous interrompons cette continuité, nous empêchons la faune de circuler.



Faune isolée

L'urbanisation excessive risque d'isoler les populations animales et végétales, compromettant la biodiversité et la santé des écosystèmes locaux. Il faut agir avec prudence.



Équilibre fragile

Nous devons préserver ce corridor écologique pour assurer la survie des espèces et maintenir l'équilibre fragile de notre environnement. Chaque action compte.



# Les serres en question

1

## Pollution concentrée

Les serres prévues dans le projet urbain vont agir comme une barrière physique qui empêchera la dispersion des particules fines émises par la RN3, aggravant la pollution locale au lieu de la limiter.

2

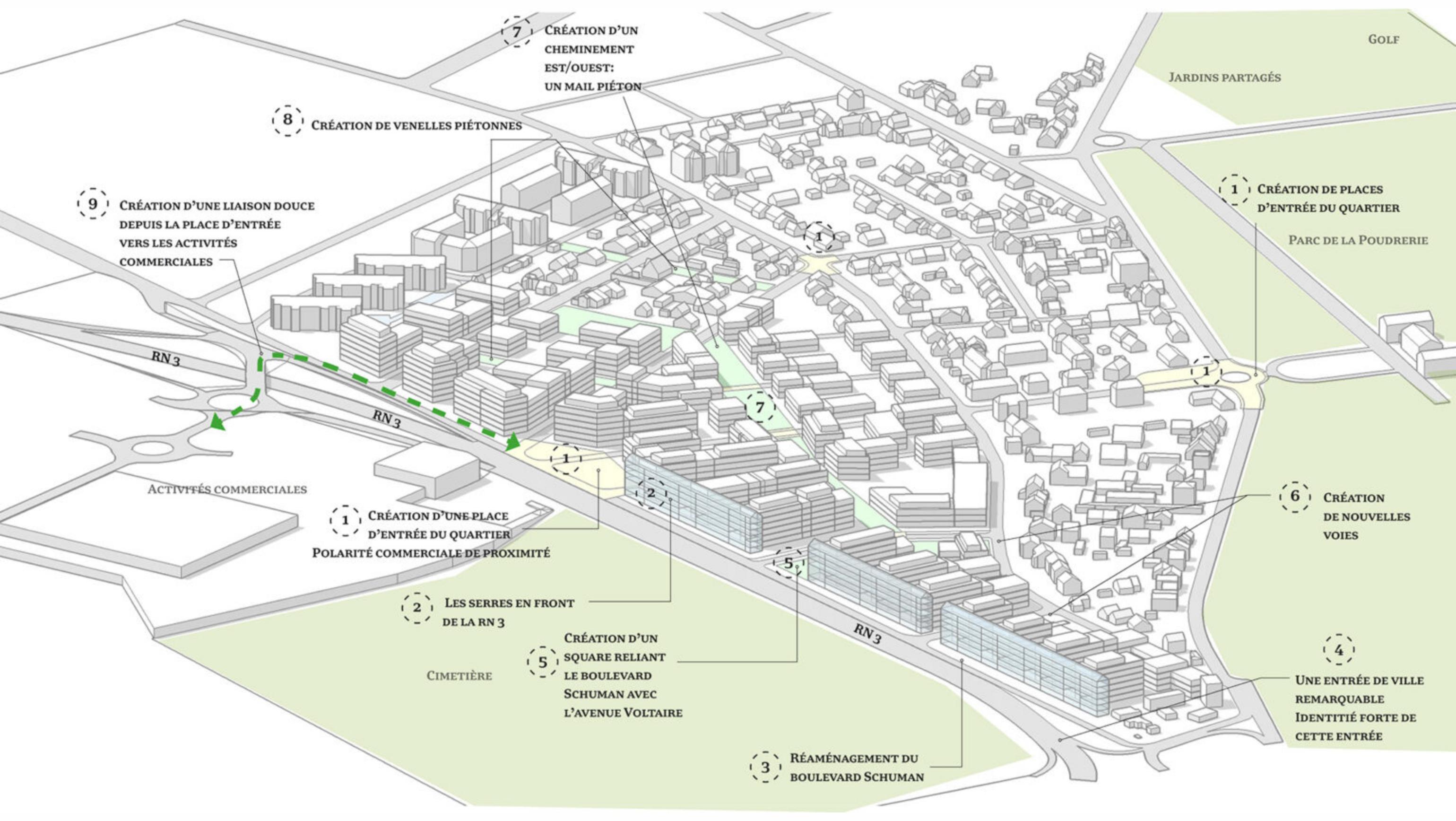
## Incohérence environnementale

C'est une forte incohérence ! D'un côté, on prétend lutter contre la pollution, de l'autre, on crée un piège à polluants qui affectera la santé des riverains et la qualité de l'air.

3

## Impact sanitaire

Il est impératif de revoir la conception du projet pour éviter de créer un environnement nocif pour la population. La santé publique doit être au cœur de nos préoccupations.



7 CRÉATION D'UN CHEMINEMENT EST/OUEST: UN MAIL PIÉTON

8 CRÉATION DE VENELLES PIÉTONNES

9 CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE DEPUIS LA PLACE D'ENTRÉE VERS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

1 CRÉATION DE PLACES D'ENTRÉE DU QUARTIER

PARC DE LA POUDRERIE

RN3

RN3

7

1

ACTIVITÉS COMMERCIALES

1 CRÉATION D'UNE PLACE D'ENTRÉE DU QUARTIER POLARITÉ COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

6 CRÉATION DE NOUVELLES VOIES

2 LES SERRES EN FRONT DE LA RN3

5 CRÉATION D'UN SQUARE RELIANT LE BOULEVARD SCHUMAN AVEC L'AVENUE VOLTAIRE

CIMETIÈRE

RN3

3 RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SCHUMAN

4 UNE ENTRÉE DE VILLE REMARQUABLE IDENTIFIÉE FORTE DE CETTE ENTRÉE

# Solutions et alternatives : vers un développement durable

## Concertation

Il est essentiel d'engager un dialogue constructif entre les différents acteurs : habitants, association de protection du parc, décideurs politiques, urbanistes... La concertation est la clé pour trouver des solutions acceptables.

## Révision du projet

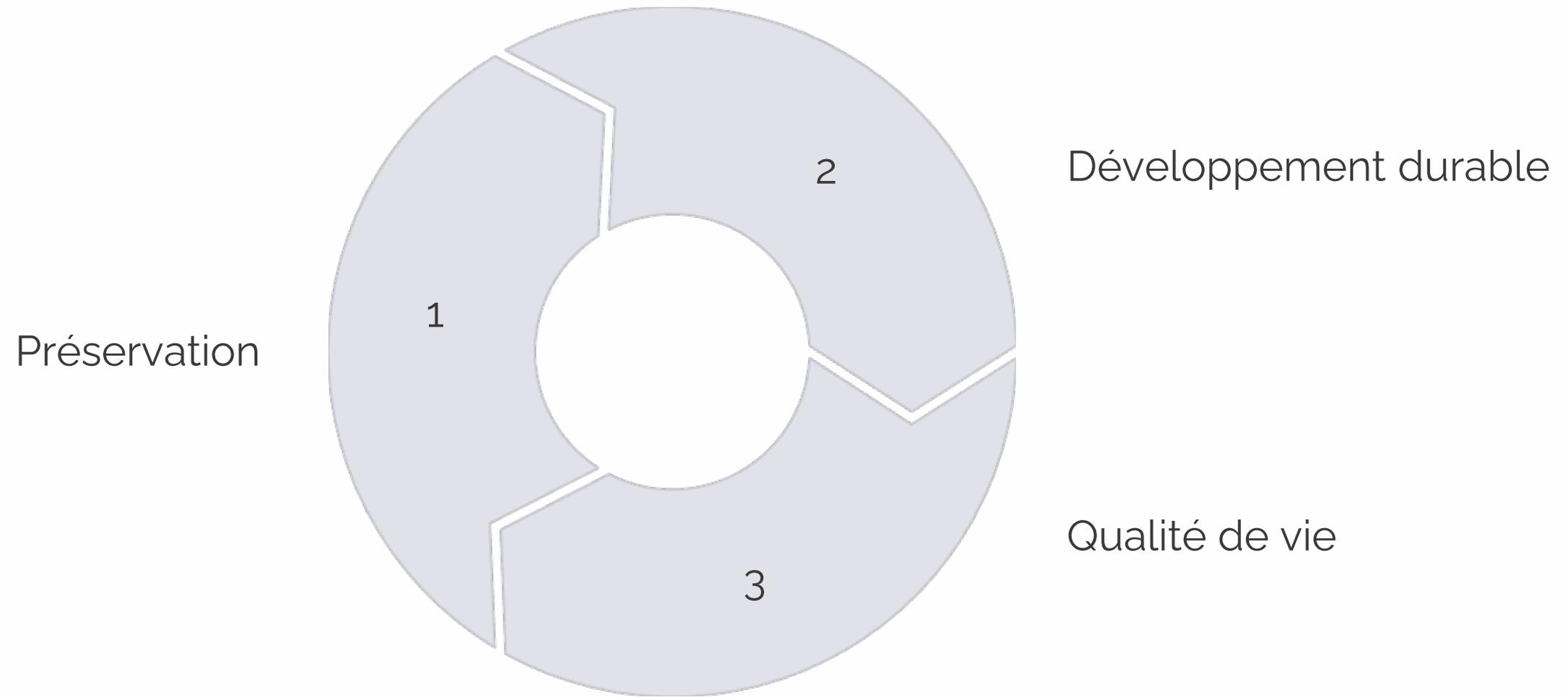
Le projet urbain "Quartier de la Poudrerie" doit être revu en profondeur pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et les contraintes du site. Une approche plus respectueuse de la nature est indispensable.

## Mesures compensatoires

Des mesures compensatoires doivent être mises en place pour atténuer l'impact du projet sur la biodiversité et le corridor écologique. Cela peut passer par la création de zones vertes, la restauration d'habitats naturels, etc.



# Quel avenir pour le Parc de la Poudrerie ?



Le Parc de la Poudrerie mérite d'être préservé pour les générations futures. Pour cela, il est impératif d'adopter une approche de développement durable qui concilie les impératifs de l'urbanisation et la protection de l'environnement. Nous devons garantir un cadre de vie agréable et sain pour tous.